



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité



Reprise épidémique de la Covid-19 dans les Hautes-Pyrénées

Le préfet s'est rendu avec la directrice départementale de l'agence régionale de santé Occitanie à l'EHPAD "Résidence du Lac" à Orleix, dans le cadre de la vaccination des résidents à la 2nd dose de rappel contre la COVID-19.

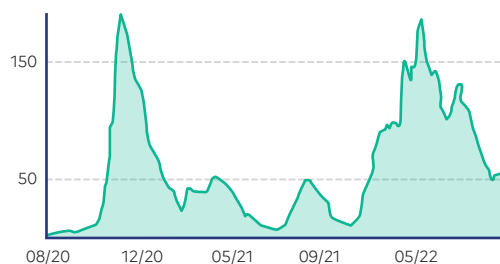
Des indicateurs épidémiologiques à la hausse

Les indicateurs épidémiques sont en hausse depuis le début du mois de juin sur la période du 20 au 27 juin.

	France entière	Occitanie	Hautes-Pyrénées
Taux d'incidence	824,1	861	709
Taux de positivité	28,9 %	31,1 %	32,2 %
Cas confirmés (J-3)	154 643	14 871	479

Le nombre de nouvelles hospitalisations suit également une courbe croissante (notamment à la faveur des clusters) mais à l'heure actuelle, cela ne représente que très peu de formes graves.

Au 27 juin, **77 patients** (+20 % en 7 jours) étaient hospitalisés dont **6 en soins critiques**.



Nombre de personnes hospitalisées dans les Hautes-Pyrénées

Des gestes barrières nécessaires pour enrayer cette évolution

La première des mesures barrière est **le port du masque** chaque fois que les circonstances le nécessite (dans un espace public clos et/ou dans un lieu de forte promiscuité). **Il est désormais fortement recommandé dans les transports en commun.**

En complément, doivent être appliqués les mesures d'hygiène suivantes :

- **aération de chaque pièce** toutes les heures pendant 10 minutes,
- **se laver ou se désinfecter** régulièrement les mains,
- **saluer sans serrer la main** et éviter les embrassades,
- **tousser et éternuer dans son coude.**

En cas de symptômes du COVID-19 :

Réaliser **immédiatement un test antigénique ou PCR**, indépendamment de son statut vaccinal, d'antécédent d'infection ou de statut de contact à risque ;

Dans l'attente du test ou de son résultat, **s'isoler et réduire ses contacts** ; télétravailler dans la mesure du possible.

En cas de résultat d'un test positif :

Pour les personnes positives disposant d'**un schéma vaccinal complet et à jour et pour les enfants de moins de 12 ans** : **l'isolement est d'une durée de 7 jours** à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, au bout de 5 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- un test antigénique ou RT-PCR négatif,
- plus de signes cliniques d'infection au SARS-CoV-2 depuis 48h.

Pour les personnes positives ayant **un schéma vaccinal incomplet et pour les personnes non-vaccinées** : **l'isolement est de 10 jours** à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, au bout de 7 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- un test antigénique ou RT-PCR négatif,
- plus de signes cliniques d'infection au SARS-CoV-2 depuis 48h.

La 2nd dose de rappel essentielle afin de protéger nos aînés

Les personnes âgées **de plus de 80 ans et les personnes immunodéprimées** peuvent recevoir leur 2nd dose de rappel **dès 3 mois après l'injection du 1^{er} rappel**. Les personnes âgées **de 60 ans à 79 ans** peuvent recevoir leur 2nd dose de rappel **dès 6 mois après l'injection du 1^{er} rappel**.



A noter que la première dose de rappel concerne toutes les personnes de 18 ans et plus et ayant un schéma vaccinal initial complet. Depuis le 24 janvier 2022, elle concerne également les mineurs âgés de 12 à 17 ans.

Une vaccination nécessaire dans les EHPAD

Dans les Hautes-Pyrénées, **25,6 % des résidents en EHPAD** (contre 28,7 % en France) ont un schéma vaccinal complet et deux doses de rappel.

Face à ce rebond épidémique, la préfecture et la direction départementale de l'Agence Régionale de Santé **recommandent fortement le rappel 2^{ème} dose** pour les résidents d'EHPAD et ULSD, les personnes immunodéprimées et toutes les personnes âgées de plus de 60 ans. **L'ordre départemental des pharmaciens est toujours mobilisé** pour soutenir la poursuite de cette campagne vaccinale et chaque pharmacien du territoire communiquera auprès sa patientèle l'importance de protéger les plus fragiles.



Il est aujourd'hui possible de se faire vacciner **dans les officines (pharmacie...), par une infirmière libérale ou par la médecine de ville**. Le département possède également **2 relais ambulatoires de vaccination** sur Tarbes et Vic-en-Bigorre. La prise de RDV est possible sur Doctolib.

Ensemble, restons prudents



AÉRONS
régulièrement les espaces clos



LAVONS-NOUS
fréquemment les mains



PORTONS UN MASQUE
dans les lieux de promiscuité et les espaces clos



TESTONS-NOUS
dès les premiers symptômes et isolons-nous immédiatement en cas de positivité